



Commission pour l'Aménagement du Territoire

Conseil Communal de Perroy

Perroy, le 27 novembre 2025

RAPPORT DE LA COMMISSION POUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE SUR LE PREAVIS 12/2025

« Abrogation du plan de la Zone Réservée Communale »

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers,

Le 24 novembre 2025, la Commission, composée de MM. Andrea Mauro, Sylvain Merli et Johan Lefebvre, a tenu séance en présence de Mme la Syndique Juliette Leprince-Ringuet. Excusés: Cédric Gaillard et Nicolas Martin.

Au cours de cette séance, la Commission a examiné le Préavis 12/2025, ainsi que ses annexes. Nous remercions Mme Leprince-Ringuet pour les explications qu'elle nous a apportées.

Comme indiqué dans le préavis, la Zone Réservée Communale avait été mise en place le 23 novembre 2023 pour geler les zones à bâtir habitables pendant la durée de révision du PACom. Toutefois, comme le PACom a été approuvée par le Conseil Communal lors de sa séance du 9 octobre 2025, la Zone Réservée Communale n'a plus d'intérêt et peut être abrogée. Les propriétaires dont les projets sont conformes à l'ancien règlement et au nouveau PACom pourrons avancer dans leurs éventuels projets de constructions.

Le Direction Générale du Territoire et du Logement (DGTL) avait par ailleurs exprimé un avis préliminaire favorable sur la procédure d'abrogation (courrier du 23 juin 2025).

Au regard de ces éléments, la Commission pour l'Aménagement du territoire vous recommande, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis 12/2025 et d'approuver l'abrogation de la Zone Réservée Communale.

Merci de votre attention.

POUR LA COMMISSION POUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Andrea Mauro
Président

Johan Lefebvre
Rapporteur

Sylvain Merli,